

## » EQS LEI MANAGER «

Conditions générales d'utilisation et de vente du portail Internet d'EQS Group AG <https://www.lei-manager.com>

### §1 Objet du contrat

L'Identifiant d'entité juridique (LEI) est un identifiant unique pour les sociétés juridiquement indépendantes. Le LEI est enregistré par EQS Group AG sur le modèle de la norme internationale ISO 17442 et des directives actuelles du Conseil de stabilité financière (CSF) et du Comité de surveillance réglementaire (CSR) d'après les exigences de la Global Legal Entity Identifier Foundation (GLEIF). Le LEI figure donc dans le Global Legal Entity Identifier System (GLEIS).

L'objectif de la procédure LEI est d'établir une méthode pour l'identification unique des sociétés juridiquement indépendantes, afin de favoriser la transparence sur les marchés financiers et de permettre une meilleure analyse des risques dans le cadre des transactions financières.

EQS Group AG attribue les identifiants LEI aux sociétés juridiquement indépendantes sur [www.lei-manager.com](http://www.lei-manager.com). L'EQS LEI Manager s'occupe ensuite de la publication du Répertoire (Répertoire de LEI) accessible à tous qui contient les identifiants LEI des sociétés accréditées.

### §2 Activation de la demande de LEI

Pour pouvoir demander un LEI, il faut s'enregistrer dans le système de l'EQS LEI Manager. Après la procédure d'authentification et la conclusion d'un contrat de service, la déclaration de la demande de LEI du bénéficiaire du service (entité juridique/déclarant/utilisateur) est activée. Les documents nécessaires à l'authentification peuvent être téléchargés sur l'EQS LEI Manager. Conformément à l'objectif de la procédure LEI (l'identification unique des sociétés juridiquement indépendantes d'après la norme LEI ISO 17442), le service LEI d'EQS ne s'adresse pas à des personnes physiques, mais à des sociétés juridiquement indépendantes selon la norme LEI ISO 17442 (comme les entreprises et les fonds d'investissements).

### §3 Obligation du bénéficiaire du service de LEI (entité juridique/déclarant/utilisateur)

Le bénéficiaire du service de LEI s'engage (i) à fournir des données complètes et exactes conformément aux exigences de la GLEIF, (ii) à transmettre rapidement toutes les modifications qui ont ou pourraient avoir une influence concrète ou éventuelle sur le LEI ou sur les données concernant la société, et (iii) à vérifier et à confirmer tous les ans l'actualité des données (« confirmation de validation »).

Si la validation n'est pas confirmée, le statut du LEI sera indiqué comme « lapsed » ou « expiré ». Il ne pourra alors plus être utilisé par la société jusqu'à ce que la confirmation de validation ait été effectuée, que le LEI ait été réactivé et que le statut indiqué soit « issued » ou « délivré ».

Chaque société ne peut avoir qu'un seul LEI. Le bénéficiaire du service de LEI s'engage donc à ne pas demander d'autres LEI pour la même société auprès d'une autre Unité opérationnelle locale (UOL), ni auprès d'EQS Group AG. Le bénéficiaire du service de LEI confirme également que la société ne dispose d'aucun LEI antérieur ni d'autres LEI auprès d'organismes différents.

Le bénéficiaire du service de LEI s'engage à ne transmettre, confirmer et modifier les données sur EQS LEI Manager qu'auprès des personnes autorisées. Il est le seul responsable de l'exactitude des données saisies à l'aide de l'identifiant

et du mot de passe au nom du bénéficiaire du service de LEI. Si aucune autorisation n'apparaît sur les registres publics, la preuve que la personne demandant le LEI est habilitée à agir pour le compte de l'entreprise est apportée par une procuration officielle.

Conformément aux dispositions, EQS Group AG doit utiliser les données fournies par le bénéficiaire du service de LEI ou ses mandataires et les transmettre à la GLEIF.

## §4 Conclusion et durée du contrat/délais de préavis

En déposant une demande de LEI, le bénéficiaire du service de LEI confirme l'inclusion de ces Conditions générales de vente dans le contrat conclu avec EQS Group AG à une date indéterminée. Même si elles sont connues, les Conditions générales de vente déviantes, contraires ou complémentaires ne feront pas partie du contrat, c'est-à-dire qu'EQS Group AG devra expressément approuver leur validité par écrit.

En cas de contradictions entre ces Conditions générales de vente et les conditions complémentaires conclues individuellement entre les parties, les conditions complémentaires sont toujours prioritaires.

L'accord prend automatiquement fin lorsqu'EQS Group AG ou que la société concernée cessent d'exister en tant que personnalités juridiques indépendantes.

L'accord prend automatiquement fin avec effet immédiat et sans qu'EQS Group AG puisse être tenu responsable des dommages causés par une telle interruption de contrat, dès le moment où l'accord avec la GLEIF concernant la demande d'EQS Group AG en tant qu'UOL se termine. EQS Group AG en informera immédiatement le bénéficiaire du service de LEI de la manière qui convient.

L'accord peut être résilié à tout moment par l'une ou l'autre des parties selon la procédure ordinaire si (i) le LEI de la société concernée est transféré à une autre UOL ou à la GLEIF, si (ii) la société perd son statut de personnalité juridique indépendante, si (iii) la société concernée se voit retirer le LEI dans le cadre d'une re-validation en raison du non-respect des conditions qui s'y rapportent.

Les deux parties peuvent demander une annulation exceptionnelle sans préavis en cas de violation grave ou prolongée des obligations contractuelles.

## §5 Contestations/Signalements de tiers

Le bénéficiaire du service de LEI est informé et conscient que son LEI ainsi que les « données de référence de l'entité juridique » (DR-EJ) seront rendus publics. Il est également informé et conscient que le GLEIS donne la possibilité aux tiers de l'informer lorsque ces derniers jugent ces données incorrectes.

Le bénéficiaire du service de LEI s'engage donc, dès qu'il en est informé et qu'une demande lui parvient, à vérifier ou à corriger immédiatement les renseignements prétendument erronés.

## §6 Prix/Paiements

Le bénéficiaire du service de LEI s'engage au paiement de la demande initiale de LEI sur l'EQS LEI Manager, du renouvellement annuel du LEI ainsi que des actualisations/modifications des données associées au LEI, conformément à la liste des prix actuelle (<https://lei-manager.com/price>). Toutes les indications de prix comprennent la taxe légale sur la valeur ajoutée. L'émission du LEI a lieu après instruction de la GLEIF d'après un « modèle de recouvrement des coûts » (voir également à ce sujet [www.gleif.org](http://www.gleif.org)). EQS vérifie tous les ans si les prix couvrent les frais et se réserve le droit de les ajuster le cas échéant, dans la limite d'une fois par an.

Les paiements seront exigibles en totalité immédiatement après la demande de prestation correspondante et sont indépendants de la durée de validité réelle du LEI, même en cas de résiliation du contrat en cours d'année, quelle qu'en soit la raison.

Le bénéficiaire du service de LEI est en retard de paiement, même sans rappel, lorsqu'il ne s'acquitte pas de la somme due dans un délai de [dix] jours à compter de [la réception de la facture]. Le versement de la somme dans le délai imparti sur le compte d'EQS Group AG indiqué sur la facture est déterminant.

En cas de retard, EQS Group AG est en droit d'exiger des intérêts à hauteur de 9 % du tarif de base. EQS Group AG se réserve également le droit d'indiquer et de mettre en application un dédommagement plus important.

Le bénéficiaire du service de LEI ne peut déduire ses créances vis-à-vis d'EQS Group AG que de ses propres créances, si tant est que ces contre-prétentions soient incontestables et irrévocables. Le bénéficiaire du service de LEI ne peut exercer son droit de remboursement que si sa contre-prétention repose sur le même rapport contractuel. La cession à des tiers de créances du bénéficiaire du service de LEI contre EQS Group AG est exclue.

## §7 Disponibilité/Force majeure

L'EQS LEI Manager sert à apporter des informations aux transactions juridiques concernant l'identité des sociétés juridiquement indépendantes pour lesquelles un LEI a été enregistré, et est mis à disposition du public gratuitement par EQS Group AG. Les LEI accessibles sur l'EQS LEI Manager et les informations qui s'y rapportent sont définies, conformément à la norme ISO 17442 et aux directives du CSF et du CSR, comme des données open source pouvant être utilisées et partagées gratuitement et librement par le grand public. L'utilisation libre et gratuite par des tiers du contenu mentionné dans le Répertoire de LEI à des fins d'information, comme indiqué précédemment, est donc autorisée sans qu'une licence d'utilisation n'ait été accordée par EQS Group AG. Toute liaison et intégration de l'EQS LEI Manager ou toute diffusion de produits d'informations comparables ou semblables au LEI sur Internet est interdite sans le consentement préalable d'EQS Group AG.

EQS Group AG a l'intention de mettre l'EQS LEI Manager à disposition du public pendant une longue période, à condition que cela demeure techniquement possible. Pour des raisons techniques cependant, il n'existe aucune garantie que le service d'EQS Group AG soit disponible de manière permanente.

Les événements imprévisibles et les cas de force majeure indépendants de la volonté d'EQS Group AG et qui causent l'interruption ou limitent le fonctionnement de l'EQS LEI Manager libèrent EQS Group AG de son obligation de mise à disposition de l'EQS LEI Manager jusqu'à la cessation de la force majeure ou des événements imprévisibles. Les délais éventuels se prolongent pendant toute la durée de l'événement en question ou de ses effets. Les cas de force majeure incluent les incendies, les grèves, les lock-out, les problèmes techniques au niveau du système informatique (pannes de réseau par ex.) et les autres circonstances qui ne dépendent pas d'EQS Group AG. Pour les dommages causés par des cas de force majeure ou un événement semblable, toute responsabilité d'EQS Group AG est exclue.

## §8 Mise à disposition/Garantie/Responsabilité

Toutes les informations mentionnées sur l'EQS LEI Manager reposent sur les LEI enregistrés dans la banque de données d'EQS Group AG et de la GLEIF ainsi que sur les informations qui s'y rapportent. La mise à disposition et la transmission de ces informations sur l'EQS LEI Manager se fait avec le plus grand soin. Néanmoins, EQS Group AG n'assume aucune responsabilité quant à la conformité totale et permanente des LEI et des informations qui s'y rapportent avec les exigences actuelles de la norme et des directives connexes et ne garantit pas non plus leur exactitude, leur actualité, ni leur exhaustivité. Dès que des erreurs seront constatées sur l'EQS LEI Manager, ces dernières seront immédiatement corrigées par EQS Group AG, dans la mesure du possible. Toutes autres garanties sont exclues. La mise à disposition et l'accès à l'EQS LEI Manager ont lieu à l'exclusion de toute garantie sur son contenu. L'utilisation du contenu accessible engage la seule responsabilité de l'utilisateur.

En cas de faute intentionnelle ou de négligence grave, même de la part des représentants légaux et des auxiliaires d'exécutions, EQS Group AG et le bénéficiaire du service de LEI sont responsables, conformément aux dispositions légales. Il en va de même en cas de dommages commis de manière fautive et portant atteinte à la vie, à l'intégrité physique ou à la santé ; en cas de dommages causés par l'absence d'une condition garantie ; ainsi qu'en cas de vices cachés. En cas de dommages pécuniaires et matériels causés par la négligence d'EQS Group AG, du bénéficiaire du service de LEI, de leurs représentants légaux ou des auxiliaires d'exécution, la responsabilité se limite à la violation d'une obligation essentielle du contrat, mais le montant se limite aux dommages contractuels types prévisibles lors de la conclusion du contrat. Les obligations contractuelles principales sont les obligations dont l'accomplissement correct conditionne la bonne exécution d'un contrat et sur lesquelles le partenaire contractuel doit pouvoir compter. La responsabilité telle que définie par la loi sur la responsabilité en matière de produits reste inchangée. Pour le reste, toute responsabilité d'EQS Group AG et du bénéficiaire du service de LEI est exclue.

## §9 Modifications

EQS Group AG met l'ensemble des fonctionnalités de l'EQS LEI Manager ainsi que tous les services qui y sont associés à disposition des utilisateurs, conformément à leur niveau de développement actuel et d'après les exigences récentes de la norme ISO 17442 ainsi que des directives du CSF et du CSR. EQS Group AG se réserve le droit de mettre fin à la mise à disposition de l'EQS LEI Manager (notamment en transférant le LEI dans le système GLEIS) ou de modifier à tout moment le type, le contenu et l'étendue de l'offre ainsi que les Conditions générales d'utilisation et de vente de l'EQS LEI Manager et d'adapter les modalités actuelles.

## §10 Reconnaissance du GLEIS

Le bénéficiaire du service de LEI confirme par la présente qu'il connaît l'objectif et le fonctionnement du GLEIS. Il confirme également qu'il a lu et compris les documents auxquels il est fait référence dans cet accord.

Le bénéficiaire du service de LEI renonce notamment par la présente à faire valoir contre EQS Group AG des droits en lien avec un comportement, pour lesquels EQS Group AG s'est engagé conformément aux dispositions du GLEIS ou ayant été fixés de manière concrète par la GLEIF.

Par la présente, le bénéficiaire du service de LEI confirme expressément être informé et conscient

- (i) qu'il doit procéder à un paiement annuel pour le renouvellement et la confirmation de validation de son LEI ;
- (ii) qu'en vertu des dispositions légales ou réglementaires relatives au GLEIS, à la GLEIF ou à EQS Group AG, EQS Group AG peut être contraint de modifier les DR-EJ sans l'accord préalable du bénéficiaire du service de LEI ou de la société concernée ;
- (iii) que l'émission, la validation annuelle et le renouvellement du LEI qui lui a été attribué dépendent des conditions fixées par le GLEIS ou la GLEIF, qu'ils peuvent parfois être modifiés et également publiés par la GLEIF sur [www.gleif.org](http://www.gleif.org) ;
- (iv) que la GLEIF se réserve le droit de pouvoir modifier le LEI et d'en demander la gestion par une autre UOL que le bénéficiaire devra désigner, et/ou qu'il peut autoriser une autre UOL de son choix à procéder à cette modification à sa place, sans que des frais supplémentaires s'appliquent ;
- (v) qu'il peut lui-même demander le transfert du LEI et de sa gestion par une autre UOL (auquel cas les CGV de l'UOL choisie remplaceront le présent accord), sans que des frais supplémentaires s'appliquent ;
- (vi) que le LEI ainsi que les DR-EJ d'EQS Group AG sont transmis à la GLEIF ainsi qu'aux autres UOL et qu'ils sont mis à disposition du public dans le cadre du GLEIS. Dans le cadre des conditions d'utilisation du GLEIS (voir notamment l'appendice 09a du contrat-cadre, conditions d'utilisation de la GLEIF), le LEI et les DR-EJ peuvent être librement consultés, utilisés et partagés par tout le monde.

## **§ 11 Versions traduites**

Même si les conditions générales de vente et autres informations accessibles sur le site Internet d'EQS Group AG sont mises à disposition dans plusieurs langues, seule la version allemande prévaut, notamment en ce qui concerne l'interprétation et l'analyse des formulations employées. Les autres versions linguistiques (traductions) doivent être considérées comme un service complémentaire proposé par EQS Group AG.

## **§12 Droit/Tribunal compétent**

C'est la loi de la République fédérale d'Allemagne qui s'applique. Le lieu d'exécution et du tribunal exclusivement compétent se trouve au siège d'EQS Group AG (Munich).